

The VELUX logo consists of the word "VELUX" in white, uppercase, sans-serif font, centered within a red rectangular background.

Concours:

Apportez plus de lumière naturelle dans votre clubhouse sportif

En 2016, le Groupe VELUX fêtera son 75^e anniversaire. L'une des activités des célébrations de ce jalon est un concours permettant aux clubs sportifs de toute l'Europe de gagner une installation complète de fenêtres de toit VELUX pour leur clubhouse.

Depuis 75 ans, le Groupe VELUX propose des produits destinés à assurer de meilleures conditions de vie et à aménager des habitations plus saines à l'aide de lumière naturelle et d'air frais. En tant que fournisseur de produits associés à la lumière naturelle, nous savons à quel point un climat d'habitation sain est important pour les performances et la santé des hommes et des femmes. C'est pourquoi nous avons décidé d'offrir gratuitement aux gagnants de ce concours une série de solutions VELUX dans le cadre des célébrations de notre 75^e anniversaire pour apporter de l'air frais et plus de lumière naturelle dans les clubhouses sportifs de toute l'Europe. En échange, les gagnants s'engagent à mettre à notre disposition des images «avant/après» et de la documentation des clubhouses de leurs clubs sportifs ainsi que des images des personnes profitant de la lumière naturelle et de l'air frais grâce à ces nouvelles fenêtres, conformément à ces conditions de participation.

Les gains

Les clubs sportifs peuvent concourir en vue du montage gratuit de jusqu'à six fenêtres de toit VELUX en nous envoyant une candidature avec des images de leur clubhouse existant.

Les gains couvrent une installation complète de fenêtres de toit VELUX. Six (6) fenêtres de toit maximum seront offertes par pays. Une installation complète signifie des fenêtres de toit VELUX (GGL, GGU, GPL ou GPU) ou des fenêtres pour toit plat, leur montage, les produits de montage, les stores et les volets roulants correspondants. Le montage doit être réalisé par un installateur professionnel.

Sélection des gagnants

Une fois clos le délai de candidature fixé au 15 octobre 2016, VELUX Suisse SA sélectionnera trois (3) candidats au prix parmi tous les clubs participants. Les personnes de contact des clubs sportifs concernés seront contactées par VELUX Suisse. Les clubs sélectionnés seront ensuite invités à adresser jusqu'au 15 novembre 2016 un plan de réalisation (dessins/croquis) ainsi qu'un devis ferme relatif au montage des fenêtres prévues.

Après le 15 novembre 2016, un jury constitué d'un architecte de VELUX A/S, du responsable produits Monde du Groupe VELUX, d'un expert VELUX en lumière naturelle et de représentants de la société de distribution VELUX locale, désignera dans chaque pays un (1) projet gagnant – parmi les trois candidats au prix. La sélection du gagnant ainsi que le nombre de fenêtres offertes (max. 6 par pays) sont basés sur les recommandations du jury.

Qui peut participer?

La participation est exclusivement réservée aux clubs et aux associations privés, non professionnels/à but non lucratif. Tous les clubs sportifs doivent remplir le formulaire de candidature correspondant à leur pays respectif disponible sur www.velux.com/sportsclubs. **La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 octobre 2016.**

La candidature doit impérativement comprendre les informations suivantes:

Pour la présélection:

- Nom du club sportif
- Une photo du clubhouse
- Nom, adresse e-mail et numéro de téléphone de la personne de contact

Après la sélection des trois (3) candidats au prix:

- Une brève description expliquant pourquoi ce projet devrait gagner (max. 200 mots)
- des dessins/croquis du clubhouse montrant comment et où la solution VELUX sera installée,
- un devis d'installation ferme relatif au montage des fenêtres provenant d'un installateur professionnel.

Calendrier

Jusqu'au 15 octobre 2016	Les clubs sportifs et les associations doivent coopérer sur place avec un installateur local pour développer une description de projet et se porter candidats pour un ensemble de produits VELUX comprenant six fenêtres de toit VELUX.
15 octobre	Date limite de dépôt des candidatures et désignation de trois (3) candidats au prix par VELUX Suisse SA
15 novembre 2016	Date limite d'envoi des informations supplémentaires requises de la part des trois (3) candidats au prix. Le jury du Groupe VELUX se réunit ensuite pour désigner le gagnant dans chaque pays.
Décembre	Annonce des gagnants
A partir de janvier 2017	Lancement de la rénovation et de l'installation dans le bâtiment du club sportif gagnant. Chaque gagnant envoie sa documentation et ses photographies et/ou son film «avant et après» à velux75@velux.com avant le 30 mars 2017 .

Pour en savoir plus à propos du concours, veuillez consulter www.velux.com/sportsclubs ou envoyer vos questions à velux75@velux.com

Déclaration de consentement

Le concours est organisé par VELUX A/S, domiciliée à Ådalsvej 99, 2970 Hørsholm, Danemark, pour le compte de ses filiales et de ses entreprises affiliées (ci-après «Le Groupe VELUX»). Vous trouverez des informations à propos du concours sur www.velux.com/sportsclubs. Les éventuelles questions au sujet du concours peuvent être adressées à velux75@velux.com.

Le Groupe VELUX a accès à des noms qui sont considérés comme des données personnelles. Le Groupe VELUX agit en conformité avec les lois relatives à la protection des données personnelles en vigueur.

En déposant une candidature et en participant à ce concours, j'accepte les conditions générales suivantes pour le traitement de données personnelles:

- Je donne mon consentement au Groupe VELUX pour traiter mes données personnelles dans le cadre spécifié dans cette déclaration aux fins:
 - (1) de traitement des noms des candidats au concours,
 - (2) de prise de contact avec les gagnants, et
 - (3) de réalisation d'interviews avec les gagnants et/ou d'obtention de citations de leur part à des fins de marketing.
- Le Groupe VELUX stockera les données des gagnants pendant 5 ans à moins qu'ils n'en demandent la suppression avant l'expiration de cette période. Les données personnelles des candidats non gagnants seront stockées pendant 5 ans à moins qu'ils n'en demandent la suppression avant l'expiration de cette période.
- Le propriétaire des données collectées en relation avec des données personnelles qui sont traitées dans le cadre de ce concours est VELUX A/S, Hørsholm, Danemark. Les données personnelles peuvent être transmises à des sociétés du Groupe VELUX dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution du présent concours. Vos données personnelles peuvent être transmises à des prestataires de traitement de données en Suisse ou à l'étranger. Ces prestataires traitent exclusivement vos données personnelles pour notre compte et dans le cadre d'un mandat de notre part, dans le respect des mesures de sécurité nécessaires. Vos données personnelles ne sont pas transmises à des tiers hors du Groupe VELUX à leurs propres fins. Les données personnelles sont transmises dans le cadre de la réalisation de ce concours aux fins de traitement à l'étranger sans pour autant qu'il existe nécessairement de cadre de protection de données adapté dans chaque cas.
- Vous avez le droit de consulter vos données sur simple demande et de les corriger. Toute demande de suppression, de rectification ou de consultation de vos données personnelles peut être adressée à:
velux75@velux.com.

En déposant une candidature et en participant à ce concours, je déclare également, en ma qualité de représentant responsable du club sportif, participer au concours décrit ci-dessus conformément aux conditions générales suivantes. Je déclare notamment mon consentement avec les points suivants:

- Tout droit, y compris tout copyright, relatif à des textes, des vidéos, des dessins et/ou des croquis téléversés par vous-même ou par tout représentant pour le compte du club sportif au Groupe VELUX appartient au Groupe VELUX sans limitation et est susceptible d'être utilisé à toute fin de marketing.
- Si mon club sportif gagne le concours, le Groupe VELUX est autorisé à réaliser une étude de cas à propos de l'installation ou du concours, y compris des photos «avant et après». Le club sportif s'engage à participer par des interviews, des citations et des personnes sur les photos. Cette documentation appartient au Groupe VELUX sans limitation et est susceptible d'être utilisée à toute fin de marketing.
- Les employés du Groupe VELUX ne sont pas autorisés à participer au concours et sont tenus de garder le secret le concernant. Ils peuvent néanmoins attirer l'attention des clubs sportifs et/ou des entreprises d'installation au sujet de la participation au concours.
- Il est obligatoire que les fenêtres gagnées soient installées dans le clubhouse et non dans le centre sportif.
- Au cas où les gains sont assujettis à l'impôt conformément à la législation fiscale nationale du pays dans lequel le club sportif est domicilié, il incombe au club sportif de prendre connaissance des règles et de s'acquitter de l'impôt dû.
- Par la présente, je déclare être habilité à signer au nom du club sportif et à engager le club sportif dans des transactions financières.